



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 avril 2025
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Vingt-quatrième session

New York, 21 avril-2 mai 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Suleiman Mamutov

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

[à compléter]

B. Questions portées à l'attention du Conseil

Recommandations de l'Instance permanente

2. L'Instance permanente a passé en revue les propositions, objectifs, recommandations et éventuels domaines d'action futurs ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil, que les États, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

3. Pour l'Instance permanente, il est entendu que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et éventuels domaines d'action futurs énumérés ci-dessous dont l'Organisation des Nations Unies a la charge seront réalisés dans toute la mesure possible dans le cadre du programme de travail approuvé des entités compétentes.

[à compléter : *texte des recommandations*]



Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2024/333, le Conseil économique et social a décidé que la vingt-quatrième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 avril au 2 mai 2025.

5. À ses 2^e et 3^e séances, les 21 et 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 e) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue interrégional, intergénérationnel et mondial ». À sa 15^e séance, le 2 mai, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 3^e et 4^e séances, le 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Discussion sur le thème “L'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans les États Membres de l'ONU et le système des Nations Unies, y compris la détermination des bonnes pratiques et la résolution des difficultés” ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

7. À ses 5^e et 6^e séances, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 g) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue thématique sur le financement des travaux et de la participation des peuples autochtones dans l'ensemble du système multilatéral et régional ». Pour l'examen de ce point, l'Instance permanente était saisie de deux notes du Secrétariat intitulées « L'architecture financière internationale et les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2025/3) et « Les droits des peuples autochtones dans le contexte des minéraux essentiels à une transition juste » (E/C.19/2025/6). À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 7^e séance, le 24 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 a) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les peuples autochtones ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

9. À ses 8^e et 9^e séances, le 25 avril, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour l'examen de ce point, l'Instance était saisie de quatre notes du Secrétariat transmettant deux rapports intitulés « Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont ceux définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : mise en œuvre par le système des Nations Unies » (E/C.19/2025/2) et « Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème “Les droits des peuples autochtones, y compris ceux qui se trouvent en situation d'isolement volontaire ou de premier contact, dans le contexte de l'extraction de minéraux critiques” » (E/C.19/2025/4), et de deux études intitulées « Évaluation des structures institutionnelles visant à améliorer la santé et le bien-être des populations autochtones dans le monde : l'instrument de mesure des déterminants autochtones de la santé » (E/C.19/2025/5) et « Effets de la colonisation et des conflits armés sur les droits des peuples autochtones : l'impératif de la consolidation de la paix » (E/C.19/2025/7). À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

10. À ses 10^e et 11^e séances, le 28 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 d) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue consacré aux droits humains avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ; examen annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 (2022) ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).
11. À sa 12^e séance, le 29 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 f) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue sur les instances autochtones mises en place dans les entités des Nations Unies ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).
12. À sa 13^e séance, le 30 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 f) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).
13. À sa 14^e séance, le 30 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 b) de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les États Membres ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).
14. À sa 14^e séance également, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social, sur le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et sur les questions nouvelles ». À sa 15^e séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).
15. Lors de trois réunions informelles tenues à huis clos les 29 avril et les 1^{er} et 2 mai, l'Instance permanente a tenu des débats.

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingt-quatrième session

16. À la 15^e séance, le Rapporteur a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa vingt-quatrième session.
17. À la même séance, l'Instance permanente a adopté le projet de rapport.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

18. L'Instance permanente a tenu sa vingt-quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 avril au 2 mai 2025. Elle a tenu 15 réunions formelles, dont 6 réunions à huis clos, aux fins de l'examen des points inscrits à son ordre du jour.
19. À la 1^{re} séance, le 21 avril, la session a été ouverte par le Président provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Au cours de la

cérémonie d'ouverture, le chef traditionnel de la nation onondaga, Tadodaho Sid Hill, a prononcé une allocution de bienvenue.

20. À la même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, le vice-président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Ministre de l'environnement de la Colombie ont fait des déclarations.

B. Participation

21. Les membres de l'Instance permanente et les représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participants sera publiée en temps utile sous la cote [E/C.19/2025/INF.1](#).

C. Élection du Bureau

22. À sa 1^{re} séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidence :

Aluki Kotierk

Vice-Présidence :

Hannah McGlade

Naw Ei Ei Min

Rodrigo Eduardo Paillalef Monnard

Geoffrey Roth

Hindou Oumarou Ibrahim

Rapporteur :

Suleiman Mamutov

D. Ordre du jour

23. À sa 1^{re} séance, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote [E/C.19/2025/1](#).

E. Documentation

24. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa vingt-quatrième session sera publiée le moment venu.